

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, lundi 17 juin 2024 à 18 h 32.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, conseillères, et monsieur François Boisjoly, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absents : monsieur Martin Lavallée, conseiller, et mesdames Lucie Ouellet et Josée Castonguay, conseillères.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil, incluant les conseillers absents, monsieur Martin Lavallée et mesdames Lucie Ouellet et Josée Castonguay.

2024-06-241

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 18 h 32.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-242

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Personnel; **[retiré]**
2. Tracteur – dépôt de soumissions;
3. Piscine;
4. PIIA.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-243

TRACTEUR – DÉPÔT DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES AOP-2403

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur versatile utilitaire avec accessoires;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)	
	OPTION 1	OPTION 2
TRAKTO (9295-4221 Québec inc.)	317 331,00 \$	400 084,26 \$

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec le soumissionnaire suivant le dépôt de sa soumission.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
 APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
 ET RÉSOLU

D’octroyer le contrat pour l’acquisition d’un tracteur versatile utilitaire à TRAKTO (9292-4221 Québec inc.), seul soumissionnaire et conforme, conformément aux documents d’appels d’offres publiés et à la soumission déposée et revue, au montant de 298 820,03 \$ (taxes incluses).

De plus, qu’un montant de 14 862,51 \$ soit pris à même le fonds d’administration de l’année en cours, et qu’un montant de 258 000,00 \$ soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de 10 ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-06-244

PISCINE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
 ET RÉSOLU

D’autoriser le remplacement d’une des pompes à la piscine au montant de 7 390,00 \$ (taxes et installations en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-06-245

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 440, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d’une demande d’agrandissement au 440, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à agrandir le bâtiment sur chacun de ses côtés;

CONSIDÉRANT le plans et documents déposés;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d’urbanisme au conseil municipal – réunions tenues les 28 mai et 17 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Mondor
 APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
 ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis d’agrandissement au 440, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

2024-06-246 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 18 h 35.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire